Me Claude Assira doute que le Prof Mendo Ze ait bénéficié d'une grâce de la part de Paul Biya.

Dès l'annonce de la mort du Pr Menzo Ze le 10 avril dernier, Charles Ndongo, dans une sortie hommage, a affirmé que ex-patron de la Crtv, a eu droit à une grâce présidentielle. « Nous avons été aidés par la grâce que le président lui a accordée. Tout le monde doit savoir qu'elle a été effective. Elle lui a été accordée. J'ai été l'un des premiers à être informé en m'interdisant de faire trop de publicité autour de cela, en sachant qu'il était au bout du rouleau, en fin de potentiel et que nous devrions rester discret sur cet état de santé...Le chef de l'État a suivi son état jusqu'au bout. Je peux vous dire qu'il est mort dans l'ambulance du palais de l'unité. », Révélait Pythagore Charles Ndongo.

## Me Claude Assira

Hier dimanche 11 avril 2021, Me Claude Assira est revenu sur ce sujet. Selon lui, si le Prof Mendo Ze a effectivement bénéficié d'une grâce, il s'agit simplement d'une violation de la loi. « Pr Mendo Ze avait fait un recours. Donc il est impossible qu'il y ait eu une grâce. Affirmer qu'il y'a eu une décision de grâce me paraît imprudent. Ça n'existe pas. Si ça a été fait c'est pire encore. C'est qu'il y a eu violation de la loi. L'affaire Mendo Ze était encore en appel. Il ne pouvait pas bénéficier d'une grâce présidentielle. S'il a été gracié comme l'a affirmé Charles Ndongo, la loi a donc été violée », a expliqué sur le plateau de Droit de Réponse (Equinoxe) l'avocat inscrit au barreau du Cameroun.

Une observation partagée par son confrère Me Emmanuel Pensy , communicant du parti présidentiel. « Tous les avocats qui se respectent savent qu'on ne peut pas avoir droit de grâce lorsqu'il n'existe plus de voie de recours. Il n'existe pas un décret, parce que les dispositions de la loi sont strictes. Paul Biya est un juriste. Il ne va pas violer la loi parce que c'est Mendo Ze », note le juriste

## Décret présidentiel introuvable

«On ne peut pas dire en plus que c'est un décret qui est secret. Un décret a l'obligation d'être publié. C'est une obligation légale. Il ne faut pas dire que le président a signé un décret et c'est secret, qu'il est mort dans l'ambulance du président. Il faut être sérieux quand quelqu'un est mort », a conclu Me Pensy